

**Compte rendu de la séance du Conseil Municipal**  
**Du lundi 8 avril 2024 à 18h30 Salle Veyre, Mairie de Maurs**

**Monsieur Florian MORELLE, Maire de Maurs, préside la séance**

**Etaient présents** : Florian MORELLE, François SOURNAC, Claudine FEL, Michel GOUTEL, Audrey FORESTIER-GRAMOND, Emmanuel GRIMAL (arrivé au point 6 à 19h05), Jean-Paul BARDET, Florence CAMPERGUE, Jean-François CABEZON, Nadine TEULLET, Gilles PICARROUGNE.

**Etaient absents et avaient donné procuration** : Bernard GASTON donne procuration à François SOURNAC, Patrice LAVERGNE donne procuration à Michel GOUTEL, Régine FONTANEL donne procuration à Audrey FORESTIER-GRAMOND, Françoise CAYROU donne procuration à Florian MORELLE, Marion TABOURNEL donne procuration Jean-Paul BARDET, Muriel COMBRET donne procuration à Claudine FEL, Cédric CANET donne procuration à Florence CAMPERGUE, Monique DELORT donne procuration à Gilles PICARROUGNE.

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Claudine FEL

*En ouverture de séance, Mr Picarrougne demande s'il serait possible d'avoir les documents annexes plus tôt surtout lorsqu'il s'agit du vote du budget. Monsieur le Maire indique que le rendez-vous avec le trésorier de la Direction de Finances Publiques n'a eu lieu que le jeudi précédent alors cela a retardé l'envoi des éléments, c'était bien la première fois que cela arrivait.*

**1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS 2024**

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

**2) TABLEAU D.I.A. ET DECISION DU MAIRE**

**→ POUR INFORMATION DU CONSEIL**

**3) APPROBATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CAMP**

**DEL – 21/04/2024/08/04**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement "Le Camp". Il précise que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 17 215 €
- En section d'investissement à : 17 215 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adopter le budget primitif 2024 pour le budget du lotissement « Le Camp ».**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

**4) APPROBATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CONTE**

**DEL – 22/04/2024/08/04**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe du lotissement "Le Conte". Il précise que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 35 424.45 €
- En section d'investissement à : 20 424.45 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adopter le budget primitif 2024 pour le budget du lotissement « Le Conte ».**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 5) APPROBATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE AEP

DEL – 23/04/2024/08/04

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget annexe AEP. Il précise que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 660 000.00 €
- En section d'investissement à : 623 642.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'adopter le budget primitif 2024 pour le budget annexe AEP.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

➔ **ADOpte A L'UNANIMITE**

*Mr Picarrougne s'interroge sur l'augmentation du remboursement des charges salariales au budget général ainsi que sur l'augmentation des charges de personnel. Monsieur le Maire précise qu'il est affecté un temps agent de plus au service de l'eau pour entre autres participer à la rotation des astreintes d'exploitation de ce service pour le confort des agents.*

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce budget est considéré comme sain par le trésorier de la direction des finances publiques et qu'il est bénéficiaire d'un crédit de TVA.*

## 6) APPROBATION VOTE DU PRODUIT FISCAL ATTENDU ET DES TAUX D'IMPOSITION 2024

DEL – 24/04/2024/08/04

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Les bases d'imposition du foncier bâti ont augmenté de 4.80%, celles du foncier non bâti ont augmenté de 3.58% et celles de la taxe d'habitation ont baissé de 11.22%.

Au vu de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 (voir en annexe), Monsieur le Maire propose d'augmenter les taux de 4,90% comme suit pour l'année 2024 :

- Taxe sur le foncier bâti 44.44% à 46.62%
- Taxe sur le foncier non bâti 99.79 % à 104.68%
- Taxe d'Habitation : de 10.14% à 10.64%

Le produit fiscal prévisionnel attendu pour 2024 serait le suivant :

	BASES PREVISIONNELLES 2024	TAUX	PRODUIT
Taxe/foncier bâti	2 397 000	46.62%	1 117 481 €
Taxe/foncier non bâti	42 400	104.68%	44 384 €
Taxe/d'habitation	512 800	10.64%	54 561 €
<b>Total Produits attendus</b>			<b>1 216 426 €</b>
IFER/PYLONES			39 964 €
Allocations Compensatrices			23 873 €
Effet coefficient correcteur			284 904 €
<b>Montant total prévisionnel 2024</b>			<b>995 359 €</b>

Le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions) décide :

- **D'établir les taux des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) inchangés comme suit pour l'année 2024 pour un produit fiscal attendu de : 1 216 426 € :**
  - Taxe sur le foncier bâti 46.62%
  - Taxe sur le foncier non bâti 104.68%
  - Taxe d'Habitation 10.64%
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

*Mr Picarrougne note une augmentation irrémédiable des bases d'impositions. Monsieur le Maire, après avoir souligné le manque de leviers pour collecter du produit fiscal, explique le principe de la taxe aux logements vacants qui pourrait être étudiée à l'avenir. Mr Picarrougne se dit très favorable à cette idée avec un accompagnement adéquat.*

➔ **ADOpte A LA MAJORITE (3 abstentions)**

## **7) APPROBATION VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET GENERAL**

**DEL-25/04/2024/08/04**

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de l'exercice 2024 du budget Général. Il précise que le budget est voté au chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement.

Le budget primitif 2024 s'équilibre :

- En section de fonctionnement à : 2 899 411.38 €
- En section d'investissement à : 1 407 098.47 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 abstentions) :**

- **D'adopter le budget primitif 2024 pour le Budget Général.**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**→ ADOPTE A LA MAJORITE (3 abstentions)**

## **8) APPROBATION DEMANDE DE SUBVENTION CD15 POUR LE PROGRAMME DES AMENDES DE POLICE 2024**

**DEL-26/04/2024/08/04**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de solliciter auprès du Conseil Départemental du Cantal, une subvention dans le cadre du programme 2024 des amendes de police.

La collectivité souhaite cette année renforcer la sécurité par des travaux de marquages au sol de places de stationnement et place PMR au niveau des secteurs « Place de la Grande Fontaine » et « Place de l'Europe » et également le traçage de 10 passages piéton sur route RN122 et RD 663 (Grande circulation).

Le montant de la dépense estimé s'élève à 9 400,31 € HT, soit 11 280,37 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Amendes de Police 2024 : 2 350,08 € (soit 25 % du montant HT du projet)
- Autofinancement : 7 050,23 € (soit 75 % du montant HT du projet)
- 8 930.29 € (en considérant le solde TTC)

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De solliciter une subvention, dans le cadre du programme 2024 des amendes de police, auprès du Conseil Départemental du Cantal, pour un montant de subvention de 2 350,08 € (soit 25 % du montant subventionnable HT du projet).**
- **De donner pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **9) APPROBATION TARIFS PARTICIPATION PAR ELEVE (MATERNELLE ET ELEMENTAIRE) FOURNITURES SCOLAIRE**

**DEL-27/04/2024/08/04**

Pour faire suite à la demande des enseignants et au conseil d'école, Monsieur le Maire propose de revoir le tarif par élève de participation aux fournitures scolaires.

Depuis 2008, il s'établit sur 44 €/élève pour l'élémentaire et 55 €/élève pour la maternelle.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :**

- **D'établir à compter de 2024, le tarif par élève de participation aux fournitures scolaires de la façon suivante :**
  - **Elève de maternelle : 58 €**
  - **Elève d'élémentaire : 47 €**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires.**

**→ ADOPTE A L'UNANIMITE**

*Mr Picarrougne note une baisse significative à l'article "énergie-électricité" ce à quoi Monsieur le Maire répond que les coupures nocturnes ont bien eu un réel effet, pour autant nous ne retrouverons pas le montant alloué à ce poste de dépense d'avant crise, l'inflation à ce poste de dépense est réelle comme tout un chacun le sait...*

*Mme Teullet s'interroge sur le montant proposé pour la ligne "Fêtes et Cérémonies". Monsieur le Maire précise qu'il convient d'inclure dans ce montant le coût des cérémonies et événements en lien avec la commémoration du 80ème anniversaire de la rafle du 12 Mai 1944 avec le budget indiqué au moment de la demande de subvention auprès de l'ONAC en conseil municipal.*

*Mme Teullet questionne sur la rubrique "Autres services extérieurs" : réponse est donnée en indiquant qu'il s'agit des analyses sanitaires (piscine, cantine) ainsi que des frais de vétérinaire pour la stérilisation des chats errants.*

*Mr Picarrougne note une augmentation de 8% pour les charges de personnel. Monsieur le Maire explique comme lors des votes des comptes administratifs et budgets le poids des augmentations inhérentes à ce poste de dépenses (point d'indice, évolution des agents au sein de la collectivité (avancement)...), le coût des arrêts et des remplacements pour maladie (avec le remboursement dans ces situations-là qui n'est pas intégral...).*

*Mme Teullet interroge sur la ligne indemnités, Monsieur le Maire précise que c'est dû à l'effet automatique de l'augmentation du point d'indice décidé par l'Etat et rappelle que le montant alloué aux élus ne peut être modifié que par décision du Conseil Municipal. À la suite de l'interrogation sur le montant des travaux au camping, Monsieur le Maire précise que cela ne pouvait pas se faire totalement en interne car le cahier des charges est très précis pour ce type d'installation.*

*Concernant le projet de l'école, Mr Picarrougne demande des précisions. Monsieur le Maire informe le conseil municipal sur le calendrier potentiel de cette opération et le niveau de cofinancement obtenus à ce jour et l'attente d'un retour de la Préfecture du Cantal pour un accompagnement massif concernant ce dossier.*

## **10) INFORMATIONS DIVERSES**

La foire agricole du 14 avril s'annonce très prometteuse avec un record du nombre d'exposants et de surfaces occupées. A ce propos, il va être expérimenté pour cette édition, un retour d'exposants du côté office de tourisme de la place de l'Europe. Si cela se déroule correctement au vu de la circulation piétonne de part et d'autre de la RN122 alors ce dispositif pourrait être éventuellement étendu à la Fête de Maurs. Mr Cabezon met en garde sur cet éventuel retour des forains sur cet espace car cela pourrait créer des difficultés à l'organisation de l'événement en sus du risque au niveau de la circulation piétonne.

Concernant la consultation sur l'aménagement de la RN 122, Mr Picarrougne demande si le sujet sera abordé en conseil municipal. Monsieur le Maire répond par l'affirmative et indique qu'il est judicieux que celui-ci donne son avis.

Monsieur le Maire informe sur le fonctionnement du CCAS et précise que les membres nommés en début de mandat restent en place (sauf cas de force majeure) pour les 6 années, et qu'il a confiance en les membres qui le compose pour continuer à mener à bien leur mission.

La séance est levée à 20h30.

**Séance du Conseil Municipal du lundi 8 avril 2024**

<p align="center">Le Président de séance F. MORELLE</p>		<p align="center">La Secrétaire de séance Claudine FEL</p>	
F. MORELLE	F. SOURNAC	<p align="center">F. CAYROU</p> <p align="center">Pouvoir à Florian MORELLE</p>	<p align="center">P. LAVERGNE</p> <p align="center">Pouvoir à Michel GOUTEL</p>
C. FEL	M. GOUTEL	<p align="center">R. FONTANEL</p> <p align="center">Pouvoir à Audrey FORESTIER- GRAMOND</p>	A. FORESTIER-GRAMOND
E. GRIMAL	<p align="center">M. TABOURNEL</p> <p align="center">Pouvoir à Jean-Paul BARDET</p>	<p align="center">M. COMBRET</p> <p align="center">Pouvoir à Claudine FEL</p>	J.P. BARDET
F. CAMPERGUE	<p align="center">B. GASTON</p> <p align="center">Pouvoir à François SOURNAC</p>	<p align="center">C. CANET</p> <p align="center">Pouvoir à Florence CAMPERGUE</p>	
J. F. CABEZON	N. TEULLET	G. PICARROUGNE	<p align="center">M. DELORT</p> <p align="center">Pouvoir à Gilles PICARROUGNE</p>